


Informations de base	
2021/0227(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget général 2022: toutes sections	
Subject 8.70.52 Budget 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDE Comité de conciliation budgétaire		
	Commission à fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		
	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		
	DEVE Développement		
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	KUHS Joachim (ID)	26/05/2021
	ECON Affaires économiques et monétaires		
EMPL Emploi et affaires sociales	URIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (ECR)	13/04/2021	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire			
ITRE Industrie, recherche et énergie			

	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	JURZYCA Eugen (ECR)	28/01/2021
	TRAN Transports et tourisme	GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D)	22/06/2021
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural		
	PECH Pêche	Président au nom de la commission KARLESKIND Pierre (Renew)	25/01/2021
	CULT Culture et éducation	FRANZ Romeo (Greens/EFA)	24/02/2021
	JURI Affaires juridiques		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	RUIZ DEVESA Domènec (S&D)	30/06/2021
	AFCO Affaires constitutionnelles	TAJANI Antonio (EPP)	17/03/2021
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	RAFAELA Samira (Renew)	25/01/2021
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2021	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2021)0300 	Résumé
24/08/2021	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11352/2021	Résumé
13/09/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2021	Vote en commission		

12/10/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0281/2021	
19/10/2021	Débat en plénière	CRE link	
20/10/2021	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
21/10/2021	Décision du Parlement	T9-0432/2021	Résumé
15/11/2021	Vote en commission		
18/11/2021	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A9-0326/2021	
23/11/2021	Débat en plénière	CRE link	
23/11/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil	CRE link	
23/11/2021	Publication du projet commun budgétaire	13911/2021	
24/11/2021	Décision du Parlement	T9-0465/2021	Résumé
24/11/2021	Signature de l'acte final		
24/02/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0227(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Nature de la procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDE/9/07531 BUDG/9/06350



Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE695.172	02/07/2021	
Avis de la commission	IMCO	PE692.880	12/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE695.091	15/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE695.341	15/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.287	19/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.300	20/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.299	22/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.308	23/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.349	30/07/2021	
Amendements déposés en commission		PE695.276	03/08/2021	
Amendements déposés en commission		PE695.324	25/08/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.460	02/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.469	03/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.476	03/09/2021	
Avis de la commission	PECH	PE695.063	03/09/2021	

Avis de la commission	ENVI	PE693.812	06/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.498	06/09/2021	
Avis de la commission	AFCO	PE696.302	07/09/2021	
Avis de la commission	FEMM	PE693.876	08/09/2021	
Avis de la commission	ECON	PE693.910	08/09/2021	
Avis de la commission	CULT	PE695.251	28/09/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE695.140	28/09/2021	
Avis de la commission	AFET	PE695.195	28/09/2021	
Projet de rapport de la commission		PE696.541	28/09/2021	
Avis de la commission	TRAN	PE693.844	28/09/2021	
Avis spécifique	CONT	PE697.655	29/09/2021	
Avis de la commission	DEVE	PE695.203	29/09/2021	
Avis de la commission	AGRI	PE695.060	30/09/2021	
Avis de la commission	EMPL	PE693.759	30/09/2021	
Avis de la commission	ITRE	PE696.282	30/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE697.702	01/10/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0281/2021	12/10/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0432/2021	21/10/2021	Résumé
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A9-0326/2021	18/11/2021	
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T9-0465/2021	24/11/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11352/2021	24/08/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2021)0300 	09/07/2021	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2021)0642 	12/10/2021	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CSL/EP	Texte commun budgétaire	13911/2021	23/11/2021	

Acte final

Budget général 2022: toutes sections

2021/0227(BUD) - 24/08/2021 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a arrêté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022 (PB 2022). Le budget 2022 sera complété par des fonds européens de nouvelle génération (Next generation UE) conçus pour contribuer à stimuler la reprise économique européenne.

MONTANT DES CRÉDITS ET APPROCHE RETENUE

La position du Conseil sur le PB 2022 se monte à:

- **167.662 millions d'EUR en crédits d'engagement** (167.793,3 millions d'EUR dans le PB 2022 de la Commission);
- **169.966 millions d'EUR en crédits de paiement** (169.391,9 millions d'EUR dans le PB 2022 de la Commission).

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil correspond à **1,14%** du revenu national brut (RNB) de l'UE (sur la base des prévisions du RNB de mai 2021).

La position du Conseil se fonde sur l'approche suivante :

- des principes directeurs consistant à établir le budget de manière **prudente et réaliste**, et à prévoir des ressources suffisantes pour soutenir des priorités clairement définies et permettre de laisser des marges suffisantes sous les plafonds pour pouvoir faire face à des imprévus;
- le **report d'une partie du financement** de certaines lignes budgétaires à la deuxième partie de la période 2021-2027 du cadre financier pluriannuel (CFP), afin de garantir: i) une capacité d'absorption réaliste; ii) une accélération appropriée de la mise en œuvre des programmes, en évitant des hausses excessives par rapport à 2021 ;
- **des ajustements apportés aux crédits de paiement** majoritairement dûs à la correction proposée des coûts de remboursement des fonds empruntés sur le marché des capitaux dans le cadre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance, afin de tenir compte de la baisse des taux d'intérêt, tant actuelle que prévue ;
- la nécessité pour les organes et organismes de l'Union de respecter et d'appliquer tous les éléments du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 lors de l'établissement et de l'exécution du budget 2022, en particulier en ce qui concerne le niveau des **ressources en personnel**. Les besoins supplémentaires doivent avant tout être couverts par une redéfinition des priorités en matière de dépenses.

En outre, le Conseil émet des réserves sur l'état des dépenses et le tableau des effectifs du Parlement européen pour 2022, et rappelle son intention d'examiner ces éléments de manière plus approfondie dans le cadre des négociations relatives à l'établissement du budget annuel de l'Union pour 2022.

DÉPENSES PAR RUBRIQUE DU CFP 2021-2027

Le Conseil a adapté les crédits d'engagement (c/e) et actualisé les crédits de paiement (c/p) de la façon suivante par rapport au PB 2022 :

1) Marché unique, innovation et numérique (rubrique 1 du CFP) : 21.219.091.840 EUR en c/e et 21.588.101.276EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une réduction des crédits d'engagement de -425,05 millions d'EUR (dont -316 millions d'EUR pour Horizon Europe), et de -141,20 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 1 s'élèverait à 658,91 millions d'EUR.

2) Cohésion et valeurs (rubrique 2 du CFP) : 55.707.144.548 EUR en c/e et 61.882.579.325 EUR en c/p.

Cohésion économique, sociale et territoriale (sous-rubrique 2a du CFP)

- Le Conseil accepte tant le niveau des crédits d'engagement que celui des crédits de paiement, tels qu'ils se présentent (respectivement 49.706 millions d'EUR et 56.349 millions d'EUR) dans le PB 2022, proposé par la Commission;

- la marge disponible au titre de la sous-rubrique 2a s'élèverait à 32,87 millions d'EUR, comme proposé par la Commission.

Résilience et valeurs (sous-rubrique 2b du CFP)

- la sous-rubrique se caractérise par une réduction totale des crédits d'engagement de -391,44 millions d'EUR (-373 millions d'EUR pour la reprise et la résilience et -18,44 millions d'EUR pour l'investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs), et de -336,77 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la sous-rubrique 2b s'élèverait à 459,98 millions d'EUR.

3) Ressources naturelles et environnement (rubrique 3 du CFP) : 56.072.406.716 EUR en c/e et 56.499.743.963 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une réduction des crédits d'engagement de -25 millions d'EUR pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) et de -8,33 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 3 s'élèverait à 446,59 millions d'EUR.

4) Migration et gestion des frontières (rubrique 4 du CFP) : 3.078.967.387 EUR en c/e et 3.075.985.566 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une réduction des crédits d'engagement de -45 millions d'EUR pour les organismes décentralisés, à savoir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et de -45 millions d'EUR pour les crédits de paiement. Le montant de 45 millions d'EUR alloué à Frontex serait reporté sur les années 2023-2027.

- la marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 112,03 millions d'EUR.

5) Sécurité et défense (rubrique 5 du CFP) : 1.765.291.945 EUR en c/e et 1.231.194.518 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une réduction des crédits d'engagement de -20 millions d'EUR pour le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et de -6,67 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 102,71 millions d'EUR.

6) Voisinage et le monde (rubrique 6 du CFP) : 16.197.442.918 EUR en c/e et 12.243.385.271 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une réduction des crédits d'engagement de -501 millions d'EUR, dont -500,00 millions d'EUR pour l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI), et de -163,67 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 6 s'élèverait à 604,56 millions d'EUR.

7) Administration publique européenne (rubrique 7 du CFP) : 10.822.495.097 EUR en c/e et 10.822.595.097 EUR en c/p.

Conformément aux conclusions du Conseil européen en la matière, le Conseil a décidé de stabiliser les niveaux des effectifs de toutes les institutions, à l'exception du Parlement européen, à ceux de 2021, refusant ainsi tout poste supplémentaire demandé par les institutions. Si les besoins augmentent, ils devraient être couverts par des redéploiements au sein de l'institution concernée. Dès lors, les adaptations suivantes ont été apportées aux tableaux des effectifs figurant dans le PB 2022

En ce qui concerne le Parlement européen, il est suggéré ne pas modifier la proposition de la Commission à ce stade et de prévoir provisoirement 2.112,9 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de + 2,4 % par rapport au budget 2021.

La marge disponible au titre de la rubrique 7 s'élèverait à 235,50 millions d'EUR.

Instruments spéciaux : 2.799.169.974 EUR en c/e et 2.622.837.592 EUR en c/p.

Il est suggéré de maintenir les crédits inscrits au PB 2022 au titre de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de l'instrument de flexibilité. Il est proposé d'introduire le montant de 1.298.918.592 EUR, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de paiement, afin de tenir compte de l'accord politique sur le règlement relatif à la réserve d'ajustement au Brexit.

Recettes

Conformément à la position du Conseil sur le PB 2022, les recettes budgétaires totales de l'Union s'établissent à un montant de 169.966.422.608 EUR, ce qui correspond à 1,14 % du revenu national brut (RNB) de l'UE.

Budget général 2022: toutes sections

2021/0227(BUD) - 21/10/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 521 voix pour, 88 contre et 84 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022.

Le Parlement estime que la position du Conseil sur le projet de budget, qui a réduit de 1,43 milliard EUR les crédits d'engagement figurant dans les rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) par rapport à la proposition de la Commission, est loin de répondre aux attentes du Parlement concernant un budget de relance. Il a donc décidé de **rétablir, pour toutes les lignes dont les crédits ont été revus à la baisse par le Conseil, le niveau des crédits figurant dans le projet de budget**, tant pour les dépenses opérationnelles que pour les dépenses administratives, et de prendre comme point de départ le projet de budget pour faire valoir sa position.

Le Parlement a donc :

- fixé le niveau global des crédits du budget pour 2022 (toutes sections) à **171.802.114.290 EUR en crédits d'engagement**, soit une augmentation de 4.008.766.380 EUR par rapport au projet de budget;

- décidé de mettre à disposition un montant de **486.000.000 EUR** en crédits d'engagement à la suite des dégagements effectués au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier;

- fixé le niveau global des crédits du budget pour 2022 (toutes sections) à **172.467.593.189 EUR en crédits de paiement**.

Le Parlement veut soutenir le processus de relance suite à la pandémie, encourager les investissements, lutter contre le chômage et poser les bases d'une Union plus résiliente et durable.

Rubrique 1 - Marché unique, innovation et numérique

Le Parlement a augmenté les crédits d'engagement de la rubrique de **668.593.067 EUR** par rapport au projet de budget, augmentation financée par la marge disponible et le recours aux instruments spéciaux. En particulier, le Parlement a :

- augmenté de 305 millions EUR en crédits d'engagement les crédits alloués au programme de recherche et d'innovation «**Horizon Europe**» par rapport au montant inscrit dans le projet de budget;
- augmenté le financement des trois volets du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (MIE) d'un montant total de 207,3 millions EUR en crédits d'engagement;
- augmenté d'un peu plus de 71 millions EUR le montant alloué au **programme pour une Europe numérique** qui est un outil essentiel pour accroître les taux de numérisation dans l'Union;
- apporté son soutien aux augmentations des différents volets du pôle «**Marché unique**» d'un montant total d'un peu plus de 37 millions EUR en crédits d'engagement par rapport au niveau du projet de budget.

Les députés sont convaincus qu'un programme de l'Union dans le domaine du **tourisme** soutiendrait efficacement la relance de ce secteur et le mettrait sur la voie d'un avenir durable. Ils estiment également qu'**InvestEU** est une pierre angulaire de la stratégie de relance et soulignent la nécessité de prévoir un financement suffisant dans le budget 2022.

Sous-rubrique 2a - Cohésion économique, sociale et territoriale

Le Parlement a décidé de créer une ligne budgétaire distincte au titre du Fonds social européen plus (FSE+), afin de prévoir une dotation supplémentaire spéciale pour favoriser la mise en œuvre de la **garantie européenne pour l'enfance** en vue de contribuer à l'éradication de la pauvreté des enfants et à la réalisation des objectifs du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, tout en atténuant les effets négatifs de la pandémie sur les enfants.

Les députés ont renforcé à cet effet la sous-rubrique de **700.000.000 EUR** en crédits d'engagement par rapport au projet de budget.

Sous-rubrique 2b - Résilience et valeurs

Le Parlement a renforcé la sous-rubrique de **296.065.210 EUR** en crédits d'engagement par rapport au projet de budget. Il a notamment décidé :

- d'augmenter les ressources du programme «**L'UE pour la santé**» de 80 millions EUR dans le contexte de la crise de la COVID-19;
- de renforcer le financement destiné à répondre à la demande croissante pour le programme **Erasmus+** d'un montant total d'un peu plus de 137 millions EUR, étant donné qu'une augmentation de 5% représente 40.000 échanges de mobilité supplémentaires;
- d'augmenter de 10 millions EUR le **mécanisme de protection civile de l'Union** (rescEU) afin d'améliorer la protection des citoyens de l'Union et de renforcer la préparation en cas de catastrophes futures dues au changement climatique;
- de renforcer le volet culture du **programme «Europe créative»** de 10 millions EUR afin de soutenir la reprise des secteurs et industries de la culture et de la création en Europe, particulièrement touchés par la crise de la COVID;
- de renforcer le volet du FSE+ consacré à **l'emploi et à l'innovation sociale** en mettant l'accent sur la promotion de la participation des femmes au marché du travail;
- de procéder à des renforcements ciblés des crédits alloués au **Parquet européen** et d'augmenter ses effectifs afin qu'il puisse mener à bien ses missions.

Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement

Le Parlement a demandé le renforcement des dotations au titre de la rubrique de **212.750.473 EUR** en crédits d'engagement par rapport au projet de budget.

Soulignant le besoin urgent d'agir face au changement climatique, le Parlement a décidé i) de renforcer l'appui budgétaire au **programme LIFE** de 171 millions EUR (soit de 25% par rapport au projet de budget) pour les différents volets du programme et ii) d'augmenter sensiblement le budget de l'Agence européenne pour l'environnement.

Rubrique 4 - Migration et gestion des frontières

Le Parlement a augmenté la dotation de la rubrique de **106.231.750 EUR** en crédits d'engagement par rapport au projet de budget.

Les députés ont souligné l'importance i) d'augmenter les crédits alloués au **Fonds «Asile, migration et intégration»**, compte tenu notamment de l'évolution récente de la situation en Afghanistan, ii) d'augmenter le financement et les effectifs du **Bureau européen d'appui en matière d'asile** (EASO) et iii) d'accroître les effectifs de **l'agence eu-LISA** en aidant celle-ci à mettre en œuvre en 2022 un certain nombre de projets de l'Union cruciaux en matière de sécurité intérieure et de gestion des frontières.

Le Parlement a annulé les réductions opérées par le Conseil en ce qui concerne l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (**Frontex**), étant donné que cette agence doit être dotée des moyens nécessaires. Il a décidé de placer 90 millions EUR dans la réserve en prévision du recrutement de 20 contrôleurs des droits fondamentaux.

Rubrique 5 - Sécurité et défense

Le Parlement a renforcé globalement la rubrique de **82.621.461 EUR** par rapport au projet de budget, à financer en utilisant une partie de la marge disponible.

Les députés ont suggéré d'accroître les financements en faveur du **Fonds européen de la défense et de la mobilité militaire**, afin de soutenir la mise en œuvre d'une base industrielle de défense innovante et compétitive qui contribuera à assurer l'autonomie stratégique nécessaire de l'Union. Des augmentations ciblées sont également nécessaires en ce qui concerne l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol).

Rubrique 6 - Voisinage et le monde

Le Parlement a augmenté les crédits d'engagement de la rubrique de **563.429.451 EUR** par rapport au projet de budget.

Les députés ont proposé d'augmenter le financement destiné aux pays des Balkans occidentaux et aux pays du voisinage oriental et méridional et d'augmenter nettement le budget de l'aide humanitaire destinée à l'**Afghanistan**. Ils ont invité les États membres à engager 2 milliards d'euros supplémentaires, soit en faveur de **COVAX**, soit en doses vaccinales, au cours du premier semestre de 2022. Ils ont demandé que tout successeur de la **facilité de l'Union en faveur des réfugiés en Turquie** soit financé par de nouveaux crédits et par des contributions supplémentaires des États membres et qu'il soit accompagné de la révision correspondante du règlement CFP.

Rubrique 7 - Administration publique européenne

Les députés estiment que les réductions opérées par le Conseil sont injustifiées et ne permettraient pas à la Commission de s'acquitter de ses tâches. Ils ont donc **rétabli le projet de budget** pour les dépenses administratives de la Commission, y compris pour ses bureaux.

Paiements

La Commission a souligné la nécessité de prévoir un niveau suffisant de crédits de paiement dans le budget 2022 et a décidé, par conséquent, d'annuler les réductions opérées par le Conseil et de renforcer les crédits de paiement des lignes qui sont modifiées au niveau des crédits d'engagement.

Parlement européen

Le Parlement a décidé de conserver le niveau global de son budget pour 2022 à **2.112.904.198 EUR**, conformément à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, adopté en séance plénière le 29 avril 2021. Il a apporté des ajustements techniques neutres sur le plan budgétaire afin de tenir compte d'informations actualisées qui n'étaient pas encore disponibles au début de l'année.

Budget général 2022: toutes sections

2021/0227(BUD) - 09/07/2021 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation par la Commission européenne du projet de budget de l'UE pour 2022.

CONTENU : le projet de budget 2022 est le reflet des priorités de l'Union au titre du **cadre financier pluriannuel** (CFP) pour la période 2021-2027. Il est renforcé par des financements supplémentaires provenant de **NextGenerationEU** (NGEU), instrument exceptionnel mis en place à titre temporaire en vue de procurer au budget de l'Union la force de frappe supplémentaire pour lancer des mesures essentielles de réaction à la crise de la COVID-19.

Le projet de budget pour 2022, renforcé par l'instrument de relance NGEU, permettra de mobiliser des investissements pour **stimuler la relance économique, préserver la durabilité et créer des emplois**. La priorité sera accordée aux dépenses dans le domaine de l'écologie et du numérique, afin de rendre l'Europe plus résiliente et mieux préparée pour l'avenir. Une part importante des fonds sera destinée à la lutte contre le changement climatique, conformément à l'objectif de consacrer 30 % des dépenses du budget à long terme et de l'instrument de relance NGEU à cette priorité politique.

CRÉDITS PROPOSÉS (aux prix courants)

Le projet de budget 2022 fixe les crédits à **167,8 milliards d'EUR en engagements** (ce qui correspond à 1,12 % du RNB) et à **169,4 milliards d'EUR en paiements**, instruments spéciaux compris. NextGenerationEU (qui va procurer 807 milliards d'EUR supplémentaires à prix courants sur la période 2021-2023), renforcera les programmes clés d'un montant supplémentaire de **143,5 milliards d'EUR** en crédits d'engagement au titre de recettes affectées en faveur du budget 2022.

Globalement, en 2022, un montant de **311,3 milliards d'EUR** en crédits d'engagement sera disponible, qui sera complété par une somme pouvant atteindre jusqu'à 194,8 milliards d'EUR sous forme de prêts aux États membres.

PROJET DE BUDGET 2022 PAR RUBRIQUES DU CFP 2021-2027

La Commission propose d'allouer les montants suivants (en crédits d'engagement):

Rubrique 1 – Marché unique, innovation et numérique : 21,6 milliards d'EUR

- 13,1 milliards EUR en faveur de la recherche et l'innovation, dont 12,2 milliards EUR pour Horizon Europe, le programme phare de l'Union en matière de recherche. Celui-ci pourrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 1,8 milliard EUR provenant de NGEU;

- 5,5 milliards EUR pour les investissements stratégiques européens, dont 1,2 milliard EUR pour le programme InvestEU, 2,8 milliards EUR en faveur du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et 1,2 milliard EUR en faveur du programme pour une Europe numérique. Le programme InvestEU pourrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 1,8 milliard EUR provenant de NGEU;

- 905 millions EUR pour garantir le fonctionnement du marché unique, dont 584 millions EUR pour le programme en faveur du marché unique et près de 200 millions EUR pour les travaux concernant la lutte contre la fraude, la fiscalité et la douane;

- 2,1 milliards EUR pour les dépenses consacrées à l'espace.

Rubrique 2 - Cohésion, résilience et valeurs : 56,1 milliards d'EUR

- 118,4 milliards EUR sous forme de subventions de NGEU au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), la pièce maîtresse de l'instrument de l'Union européenne pour la relance, afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et de préparer les économies et les sociétés de l'UE aux défis posés par les transitions écologique et numérique;

- 36,5 milliards EUR pour le développement régional et la cohésion. Cette enveloppe sera augmentée d'un montant de 10,8 milliards EUR provenant de NGEU pour soutenir la réaction à la crise et la réparation des dommages à la suite de la crise;

- 17,9 milliards EUR pour l'investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs, dont 13,3 milliards EUR pour le Fonds social européen plus, 3,4 milliards EUR pour Erasmus+, 401 millions EUR pour soutenir les créateurs dans toute l'Europe et 253 millions EUR pour promouvoir la justice, les droits et les valeurs;

- 789 millions EUR pour le programme «L'UE pour la santé» afin d'apporter une réponse sanitaire globale aux besoins des citoyens, ainsi que 95 millions EUR en faveur du mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU). RescEU pourrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 680 millions EUR provenant de NGEU.

Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement : 56,1 milliards d'EUR

- 53,0 milliards EUR pour la politique agricole commune et 972 millions EUR pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pourrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 5,7 milliards EUR provenant de NGEU;

- 1,9 milliard EUR en faveur de l'environnement et l'action pour le climat, dont 708 millions EUR pour le programme LIFE afin de soutenir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, et 1,2 milliard EUR pour le Fonds pour une transition juste (FTJ). Ce dernier pourrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 4,3 milliards EUR provenant de NGEU.

Rubrique 4 - Migration et gestion des frontières : 3,1 milliards d'EUR

- 1,3 milliard EUR pour les dépenses relatives à la migration, dont 1,1 milliard EUR pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) qui contribuera à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'au développement de la politique commune en matière d'asile et de la politique migratoire commune;

- 1,9 milliard EUR en faveur de la protection des frontières extérieures et de la mise en œuvre harmonisée de la politique commune des visas, dont 780 millions EUR pour le Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF) et 758 millions EUR pour l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Rubrique 5 - Sécurité et défense : 1,8 milliards d'EUR

- 600 millions EUR pour la sécurité, dont 227 millions EUR en faveur du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), en vue de lutter contre le terrorisme, la radicalisation, la criminalité organisée et la cybercriminalité;

- 1,2 milliard EUR pour faire face aux enjeux en matière de défense et de sécurité commune, dont 950 millions EUR afin de soutenir le développement des capacités et la recherche au titre du Fonds européen de la défense (FED), et 232 millions EUR en faveur de la mobilité militaire.

Rubrique 6 - Voisinage et le monde : 16,7 milliards d'EUR

- 12,5 milliards EUR en faveur de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde (IVCDCI), dont les priorités pour 2022 comprennent la réponse aux conséquences de la pandémie de COVID-19, et notamment le soutien aux efforts de vaccination et à la reprise et à la stabilité économiques des pays partenaires;

- 1,9 milliard EUR pour aider les pays candidats et candidats potentiels à satisfaire aux exigences du processus d'adhésion à l'Union, principalement par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III).

Rubrique 7 - Administration publique européenne : 10,9 milliards d'EUR

L'administration publique européenne a démontré sa remarquable capacité à s'adapter aux contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 et à garantir la qualité et la continuité face à des défis sans précédent.

Le projet de budget pour 2022 met l'accent sur les investissements dans les technologies de l'information et la transition vers des espaces de travail plus collaboratifs, rendus possibles par la réduction des coûts liés aux missions. La transition vers des formules de travail plus flexibles devrait s'accompagner d'une rationalisation du parc immobilier, qui sera mise en œuvre au cours des prochaines années.

Budget général 2022: toutes sections

2021/0227(BUD) - 24/11/2021 - Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 550 voix pour, 77 contre et 62 abstentions, une résolution législative sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

A) Budget 2022

Le Parlement a **approuvé le projet commun** dont les principaux éléments sont les suivants:

- le montant global des **crédits d'engagement** du budget 2022 est fixé à **169.515,8 millions d'EUR**. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2022 de 1.167,8 millions d'EUR en crédits d'engagement;

- le montant global des **crédits de paiement** est fixé à **170.603,3 millions d'EUR**. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2022 de 1.695,8 millions d'EUR en crédits de paiement;

- l'**instrument de flexibilité** pour 2022 est mobilisé, en crédits d'engagement, pour un montant de **368,4 millions d'EUR** en faveur de la rubrique 6 du cadre financier pluriannuel «Le voisinage et le monde».

La Commission estime à 467,2 millions d'EUR les crédits de paiement pour 2022 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2019, en 2020, en 2021 et en 2022.

B) Questions transversales

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés à toutes les agences décentralisées sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget pour 2022 tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2022, à l'exception des agences suivantes: i) Eurojust (+380.000 EUR); ii) Parquet européen (+3.750.000 EUR); iii) Bureau européen d'appui en matière d'asile (+380.000 EUR) et iv) Frontex (-65.000.000 EUR).

C) Rubriques de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 - crédits d'engagement (C/E)

Les C/E sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2022, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation.

- Rubrique 1 - Marché unique, innovation et numérique

Le niveau des C/E est fixé à **21.775,1 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 102,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Des 30 millions d'EUR de crédits supplémentaires accordés au programme en faveur du marché unique, 10 millions d'EUR seront consacrés à diverses formes d'aide au secteur du **tourisme**.

Le comité de conciliation convient de reconstituer des crédits d'engagement en faveur des lignes budgétaires consacrées à la recherche pour un montant total de 117,3 millions d'EUR en C/E, soit une **hausse de 40 millions d'EUR** par rapport au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2022.

- Sous-rubrique 2a - Cohésion économique, sociale et territoriale

Le niveau convenu des C/E est fixé à **49.708,8 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 30,2 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique.

- Sous-rubrique 2b - Résilience et valeurs

Le niveau des C/E est fixé à **6.330,2 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 130,8 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique.

Les crédits de la ligne budgétaire consacrée à l'**Instrument de l'Union européenne pour la relance** peuvent être réduits de 244,7 millions d'EUR tout en préservant pleinement la capacité de financer la composante non remboursable de NextGenerationEU en 2022. Un montant supplémentaire de 20 millions d'EUR sera reporté à 2027 pour compenser une concentration de crédits correspondante en début de période pour le programme «L'UE pour la santé».

L'augmentation de 3 millions d'EUR des C/E du Corps européen de solidarité et une augmentation de 5 millions d'EUR provenant de l'augmentation de 35 millions d'EUR des C/E d'Erasmus+ seront consacrées aux activités s'inscrivant dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022.

- Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement

Le niveau convenu des C/E est fixé à **56.235,4 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 283,6 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique, dont 270,1 millions d'EUR au titre de la sous-marge pour les «Dépenses liées au marché et paiements directs».

- Rubrique 4 - Migration et gestion des frontières

Le niveau des C/E est fixé à **3.091,2 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 99,8 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Il faut noter i) une augmentation de 20 millions d'EUR en faveur du Fonds «Asile, migration et intégration» pour le financement de la réinstallation des réfugiés afghans et ii) une augmentation de 25 millions d'EUR en faveur du Fonds pour la gestion intégrée des frontières pour la gestion de la crise migratoire à la frontière biélorusse.

- Rubrique 5 - Sécurité et défense

Le niveau des C/E est fixé à **1.785,3 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 82,7 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

- Rubrique 6 - Voisinage et le monde

Le niveau des C/E est fixé à **17.170,4 millions d'EUR**, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique et compte tenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 368,4 millions d'EUR.

Pour l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde, les augmentations en crédits d'engagement de 75 millions d'EUR (réserve pour les défis et priorités émergents) et de 50 millions d'EUR (Population - Défis mondiaux) doivent être consacrées aux mesures de **lutte contre la pandémie**, y compris les vaccins.

- Rubrique 7 - Administration publique européenne

Le niveau des C/E est fixé à **10.620,1 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge de 437,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique, dont 240,1 millions d'EUR au titre de la sous-marge pour les «Dépenses administratives des institutions».

Le nombre de postes dans les tableaux des effectifs des institutions et les crédits proposés par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2022 ont été approuvés par le comité de conciliation, à l'exception des sections relatives au Parlement européen, dont la lecture est approuvée, au Conseil, à la Cour de justice de l'Union européenne, à la Cour des comptes européenne (CCE) et au Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

D) Déclarations des institutions

Le Parlement a également confirmé les déclarations du Parlement, du Conseil et de la Commission annexées à la résolution, qui concernent en particulier :

- **les crédits de paiement** : la Commission est invitée à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement en 2022 et à présenter dans les meilleurs délais une solution appropriée si les crédits inscrits au budget 2022 sont insuffisants pour couvrir les besoins;

- **le coût du financement de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) en 2022**: puisqu'aucun remboursement du principal ne sera possible en 2022, un montant de 90 millions d'EUR, dont 70 millions d'EUR déjà inclus dans le projet de budget, sera reporté à 2027: il pourra alors être utilisé soit pour le paiement d'intérêts, soit pour des remboursements anticipés. Cette concentration en fin de période est compensée par une concentration de crédits correspondante en début de période pour le programme « L'UE pour la santé »;

- **la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus**: celle-ci revêt une importance plus grande encore, en particulier dans le contexte de la reprise après la crise de la COVID-19, et il convient d'y consacrer des ressources suffisantes;

- la fourniture d'un maximum de ressources pour les **catastrophes naturelles** dans le cadre du volet Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en 2022;

- l'engagement des trois institutions de faire un **bilan de l'évolution de la réaction à la pandémie d'ici la fin du mois de juin 2022**, notamment en ce qui concerne les vaccinations internationales, et d'examiner, sur cette base, toute mesure nécessaire proposée par la Commission;

- l'engagement de la Commission de veiller à ce que le financement annuel moyen en matière de **migrations** alloué au voisinage méridional à partir de l'enveloppe de l'IVDCI - Europe dans le monde et, si besoin, à partir d'autres instruments, reste au moins égal au niveau prévu pour 2022.

Budget général 2022: toutes sections

2021/0227(BUD) - 12/10/2021 - Document annexé à la procédure

La Commission européenne présente au Parlement européen et au Conseil la lettre rectificative n° 1 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022.

Globalement, l'impact net de la LR 1/2022 sur les dépenses du PB 2022 se traduit par **une augmentation de 1.243,3 millions d'euros en crédits d'engagement et une augmentation de 1.231,7 millions d'euros en crédits de paiement**.

Les principaux ajustements et mises à jour concernent, entre autres, les points suivants :

Le préfinancement de la réserve d'ajustement au Brexit

La LR introduit les crédits 2022 à hauteur d'environ **1,3 milliard d'euros** pour le préfinancement de la réserve d'ajustement au Brexit.

Soutien humanitaire aux réfugiés et instrument d'aide de préadhésion renforcé

Dans le projet de budget rectificatif n° 5/2021, la Commission a proposé d'apporter un soutien continu aux plus vulnérables des quelque 3,7 millions de réfugiés du conflit syrien et au-delà en Turquie. Concrètement, un montant total de 325 millions d'euros en crédits d'engagement est nécessaire pour assurer la poursuite de l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie en étendant la couverture du filet de sécurité sociale d'urgence.

Sur la base d'une évaluation détaillée des besoins de paiement en 2022, la Commission estime qu'un montant de **265 millions d'euros en crédits de paiement** est nécessaire en 2022 pour couvrir les actions d'aide humanitaire supplémentaires proposées en 2021.

En outre, par cette lettre rectificative, la Commission propose d'utiliser partiellement la marge restante non allouée dans la rubrique 6 du cadre financier pluriannuel (CFP), pour un montant de **71 millions d'euros en crédits d'engagement**, laissant 33 millions d'euros en crédits d'engagement disponibles pour des besoins imprévus en 2022. Ces 71 millions d'euros viendront compléter les 120 millions d'euros à engager sur les montants programmés au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) en 2022, notamment pour la gestion des migrations et la protection des frontières, ainsi que pour d'autres actions socio-économiques.

Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

Les besoins, les recettes affectées et les crédits pour les dépenses agricoles ont été mis à jour et sont maintenant estimés à **40.919,9 millions d'euros**, ce qui représente une augmentation de 70 millions d'euros par rapport au projet de budget 2022. Des crédits d'engagement de 40.368,9 millions d'euros, dont 497,3 millions d'euros pour la réserve de crise dans le secteur agricole, sont nécessaires pour couvrir les besoins du FEAGA pour 2022.

Accords de partenariat pour une pêche durable

La Commission propose un **montant supplémentaire de 10,9 millions d'euros en crédits d'engagement** pour remplir les obligations contractuelles suite aux accords signés avec les îles Cook, la Mauritanie et le Gabon. En ce qui concerne les crédits de paiement, les crédits disponibles s'élèvent à 139,3 millions d'euros. Compte tenu des besoins de paiement de 160,7 millions d'euros pour couvrir les protocoles existants et des accords signés avec les îles Cook, la Mauritanie et le Gabon, les besoins de paiement globaux dépassent le budget disponible de 21,4 millions d'euros.

Programme Digital Europe

En raison de retards dans l'adoption des programmes de travail mettant en œuvre le programme pour une Europe numérique, plusieurs appels à propositions doivent être reportés à la fin de 2022. En conséquence, le niveau des crédits de paiement inclus dans le PB 2022 peut être **réduit de 216 millions d'euros**.

Contribution de l'IAP III à Erasmus

Une contribution de l'IAP III à Erasmus+ de 3,7 millions d'euros était initialement prévue pour le soutien aux activités de Bologne à programmer par le biais du comité IAP, dont 2,2 millions d'euros en 2022 et 1,5 million d'euros en 2025. Cependant, en raison du retard dans l'adoption de l'acte de base de l'IAP III et de l'état d'avancement des négociations sur la dimension internationale du programme Erasmus+, il ne sera pas possible d'utiliser le montant de 2,2 millions d'euros en 2022 comme prévu. Ce montant sera reprogrammé pour d'autres activités dans le cadre de l'IAP. Ces changements affectent le PB 2022 ainsi que la programmation financière pour le montant prévu en 2025.

Transfert d'actifs nets de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Conformément à l'accord de retrait, l'Union est redevable au Royaume-Uni de sa part dans l'actif net de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en liquidation au 31 décembre 2020, qui s'élève à 183.282.282 EUR. Le remboursement correspondant doit être effectué en cinq versements annuels égaux de 36.656.456 EUR de 2021 à 2025.